

REGLEMENT DU JEU

1. JEU CONCOURS – QUIZ

Joséphine Pecqueur, photographe professionnelle, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 502 835 082 00015 dont le siège est situé 31, Route d'Arras - 62320 DROCOURT), met à disposition de ses utilisateurs, ci-après désignés « Organisateurs » (de jeu) et/ou « Participants » (au jeu), la mise en place d'un jeu concours sous forme de quiz en accès payant, permettant à des Participants de remporter le bien mis en jeu par l'Organisateurs, via son site <http://photo-josee.com> ou son blog <http://PhotoMariage-Pecqueur-G.Blog4ever.com>

Le jeu-concours – quiz est ouvert à toute personne physique majeure (18 ans et plus ou âge légal prévu par les lois de son pays de résidence sans pouvoir être inférieur à 18 ans), résidants dans le Nord/Pas de Calais et les régions limitrophes, disposant d'un accès internet et d'une adresse électronique valide, régulièrement inscrit sur le Site peut participer à un jeu concours organisé sur le Site.

Sont exclus de la participation aux jeux concours les Organisateurs du jeu, les mandataires sociaux, des sociétés partenaires, les membres de leur famille.

Le jeu concours – quiz n'est pas un jeu de hasard. Il répond à la qualification de « jeu faisant appel à l'habileté, à la sagacité et aux connaissances » des Participants. Le nombre de participation n'est pas limité.

Ce jeu concours – quiz se déroule sur son site <http://photo-josee.com> ou son blog <http://PhotoMariage-Pecqueur-G.Blog4ever.com> sur dans l'espace qui lui est consacré.

La participation aux Jeux concours implique de la part du Participant l'acceptation sans aucune réserve des conditions générales d'utilisation du site, du règlement général des jeux et du présent règlement du jeu. L'organisateur se réserve le droit de révoquer un participant, à tout moment, sans préavis et sans notification préalable, sans préjudice de la réparation intégrale du préjudice éventuellement subi par l'organisateur, en cas de violation ou de non respect par le Participant des conditions générales d'utilisation, du règlement général des jeux et du présent règlement du jeu. De plus, l'organisateur se réserve le droit à tout moment de suspendre une participation afin de procéder à des vérifications ayant trait et sans que cela soit limitatif à l'identité et à l'âge si des doutes légitimes quant à l'exactitude de ces éléments existent.

Le Participant certifie avoir 18 ans ou plus.

2. PERIODE D'INSCRIPTION ET DE PARTICIPATION AU QUIZ - VALIDATION DU CONCOURS

Le présent jeu concours requiert un minimum de 5 participations.

Les inscriptions et participation au quiz se dérouleront du 1^{er} septembre 2011 au 30 avril 2012.

Cette durée pourra être prolongée si le quota de participation n'était pas atteint.

Dans ce cas, les inscriptions et participations au quiz seront clôturées 12 décembre 2012 à 12h00.

3. FONCTIONNEMENT

Pour participer au présent jeu concours, le Participant doit :

1. S'inscrire sur le blog en complétant le formulaire de participation
2. Payer sa participation de 5 €
3. Répondre aux questions aux 3 questions simples proposées
4. Répondre à une question subsidiaire qui désignera le gagnant

L'organisateur s'engage à ne pas modifier le montant de la participation sans en avoir informé, par affichage en page d'accueil, les Participants, et ce 1 mois avant son entrée en vigueur.

La participation payante s'effectue par paiement sécurisé directement sur le Site, par CB ou Paypal. Dès que le paiement est confirmé, le compte du Participant peut jouer.

En dernier recours un tirage au sort interviendra uniquement pour départager les participants ex-aequo ayant répondu correctement aux 3 questions et À la question subsidiaire

La réponse à la question subsidiaire sera déposée chez Maître COHEN-SKALLI-HOBA, huissier de justice situé, 29 Bd Jean JAURES-BP 42, 93401 SAINT-OUEN CEDEX.

Les Participants ne pourront réclamer aucun remboursement au titre des abonnements aux fournisseurs d'accès internet, de la connexion à internet ou du matériel informatique, et plus largement au titre des frais exposés en relation avec la connexion au Site.

5. DOTATION

L'unique dotation à gagner est un reportage de mariage d'une valeur de 950 €.

Le bien mis en jeu ne pourra faire l'objet d'aucun échange, ni aucune conversion, une fois validé par le Gagnant.

Le Participant déclare disposer de la pleine et entière capacité de recevoir le bien mis en jeu.

Dès validation de la bonne éligibilité du gagnant au lot, l'organisateur communiquera par courriel, téléphone ou courrier postale à ce dernier le lot remporté.

L'organisateur mettra en place un calendrier en accord à avec le gagnant pour lui faire bénéficier de son lot dans un délai maximum de 2 ans. Passé cette période, le lot sera définitivement perdu.

6. FRAUDE

Toute fraude de la part d'un Participant dans l'utilisation du blog entraînera la suppression immédiate et sans préavis de sa participation sans donner lieu à un quelconque dédommagement. Dans cette dernière hypothèse, le second gagnant se verra attribuer le lot.

Le Participant reconnaît être entièrement responsable de tous les dommages, coûts et dépenses qui découleraient de la violation de ses obligations.

7. LITIGES - RECLAMATION

Le présent règlement est régi et soumis au droit français.

Les réclamations ou litiges nés de l'interprétation ou de l'exécution du règlement devront être soumises par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse de l'organisateur au plus tard trente jours après la clôture du jeu concours.

A défaut de résolution amiable, tout litige sera soumis aux Tribunaux compétents.

8. DONNEES PERSONNELLES

Il est rappelé que pour participer Jeu, les joueurs doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse ...). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et à l'acheminement des prix. Ces informations sont destinées à l'Organisateur, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant l'envoi des prix.

En participant au Jeu, le joueur pourra également solliciter son inscription à un courrier électronique d'information de l'Organisateur. Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal.

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les joueurs disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les joueurs devront envoyer un courrier à l'adresse de l'organisateur (Art.1).

9. LE REGLEMENT

Il est rappelé que le simple fait de participer au Jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement, de ses avenants déposé via depotjeux.com auprès de l'étude Maître COHEN-SKALLI-HOBA, huissier de justice située, 29 Bd Jean JAURES-BP 42, 93401 SAINT-OUEN CEDEX.

Le règlement sera consultable pendant toute la durée du jeu à l'adresse <http://www.depotjeux.com>

10. RESPONSABILITES

Il est rappelé que la connexion de toute personne au Site et la participation des utilisateurs aux Jeux concours proposés sur le Site se fait sous leur entière responsabilité. Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

En aucun cas, la Société ne pourra être tenue responsable des difficultés ou impossibilités pour les Participants de se connecter à Internet.